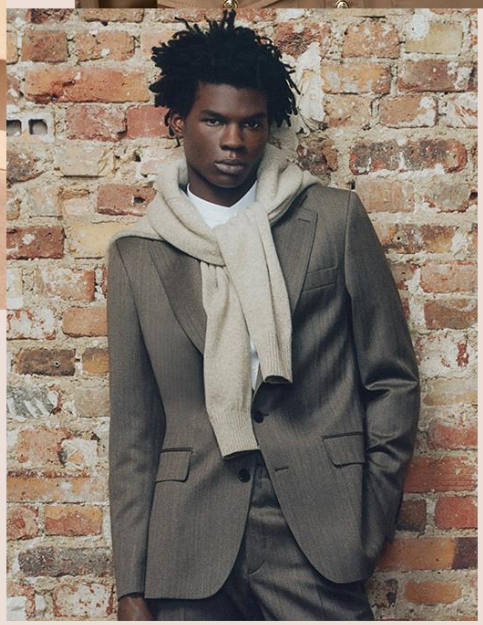








SMCP

sandro · maje · claudie pierlot · fursac

Politique environnementale des opérations propres du Groupe SMCP

Version 1 -
Dernière mise à jour : octobre 2025

Périmètre, identification et hiérarchisation des impacts environnementaux

À travers le pilier SMCPlanet de sa stratégie RSE, SMCP vise à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et ses impacts sur la biodiversité, en agissant sur les produits, les transports, l'énergie, les aménagements des magasins et les emballages.

Aujourd'hui la majorité des impacts environnementaux du Groupe se situe dans sa chaîne de valeur, que ce soit en raison de la fabrication des produits ou de leur fin de vie. Cependant même s'ils sont nettement moins matériels, le Groupe reste attentif aux impacts liés à ses opérations propres.

La présente politique couvre les opérations propres de SMCP et de ses marques – Sandro, Maje, Claudie Pierlot et Fursac – notamment l'exploitation des boutiques, les activités des sièges et des entrepôts, les aménagements et rénovations, les achats indirects associés et la flotte automobile. Elle complète les politiques thématiques du Groupe relatives au climat, à la biodiversité, à l'eau et à la réduction des pollutions, ainsi qu'à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire.

Les enjeux propres aux activités couvertes sont identifiés à partir d'une analyse de double matérialité, de l'inventaire des émissions de GES, du suivi des consommations et de l'analyse des risques opérationnels et réglementaires. La démarche tient compte du type de site, de son implantation, de ses consommations, des équipements installés et des prestations externalisées.

Les principaux aspects environnementaux des opérations propres sont : l'électricité et le chauffage/climatisation des bâtiments ; les émissions directes liées aux équipements et aux fluides frigorigènes ; les véhicules de fonction et de service ; les consommations et déchets liés aux travaux, aux emballages et au fonctionnement des sites. Les enjeux d'eau et de substances chimiques ont été évalués comme non matériels.

Cette analyse guide la priorisation des programmes environnementaux et est réexaminée au moins une fois par an à l'occasion du suivi des indicateurs et des risques. Elle peut être actualisée plus tôt en cas de changement majeur d'activité, de réglementation ou d'implantation.

1) Gouvernance et responsabilités environnementales

Le Conseil d'administration et le Comité exécutif définissent les orientations de la stratégie environnementale. Le Comité RSE du Conseil suit les objectifs et les résultats environnementaux et examine leur prise en compte dans la stratégie et les plans d'affaires. La Direction RSE du Groupe pilote cette politique et coordonne son déploiement avec les marques et les fonctions opérationnelles. Pour les opérations propres, la Direction RSE s'appuie sur les équipes immobilier/architecture/travaux, les responsables des sites et des entrepôts, les directions achats, services généraux et les fonctions financières et de contrôle interne selon leurs champs de compétence.

La politique environnementale des opérations propres fait l'objet d'une revue annuelle par la direction RSE du Groupe.

2) Conformité aux exigences environnementales applicables

Le Groupe s'engage à respecter les réglementations environnementales applicables à ses opérations propres dans chaque pays d'implantation et à tenir compte de leur évolution dans ses décisions d'exploitation, d'achat et de rénovation.

La Direction RSE travaille avec les directions juridique/conformité, immobilier/travaux, services généraux, achats et logistique pour identifier les changements réglementaires significatifs, les traduire en procédures et cahiers des charges et vérifier leur mise en application sur les périmètres concernés.

Les fournisseurs et prestataires sont tenus au respect des exigences légales et contractuelles applicables. Les alertes, manquements, écarts de certification ou situations de non-conformité identifiés sont examinés et traités selon le dispositif de suivi et d'actions correctives décrit dans la présente politique.

3) Objectifs et politiques de réduction des impacts environnementaux

a. Emissions de gaz à effet de serre (GES)

Le groupe SMCP dispose depuis 2023 d'un plan de transition pour l'atténuation du changement climatique défini dans le cadre de la validation de ses objectifs de réduction de son empreinte carbone par l'initiative Science Based Targets initiative (SBTi).

Sur le périmètre de sa trajectoire de réduction des émissions validée par la Science Based Targets initiative (SBTi), SMCP vise une baisse de 36 % des émissions absolues de gaz à effet de serre entre 2022 et 2030. Sur ses opérations propres, l'objectif est une réduction de 50 % des émissions des scopes 1 et 2 (market-based) sur la même période.

Les émissions de GES des scopes 1 et 2 sont essentiellement liées à la consommation d'énergie des boutiques, sièges et entrepôts de SMCP.

L'atteinte de l'objectif de réduction de 50 % des émissions des scopes 1 et 2 entre 2022 et 2030 repose sur deux principaux leviers d'action :

- la réduction de la consommation d'énergie des sites, et en particulier des boutiques, passant par l'installation d'équipements d'éclairage et de climatisation à faible consommation d'énergie lors des rénovations et des ouvertures, et par la mise en place de dispositifs de suivi des consommations afin d'identifier rapidement les sites anormalement énergivores. Le Groupe s'engage à améliorer l'efficacité énergétique de ses sites et à réduire leur consommation de 10 % d'ici 2030;
- l'achat d'électricité bénéficiant d'une garantie d'origine renouvelable afin d'atteindre 100 % de la consommation d'électricité du Groupe en 2030.

En 2025, 33 % de la flotte automobile du Groupe est constituée de véhicules électriques ou hybrides. SMCP poursuit l'électrification progressive de son parc automobile, avec pour objectif d'atteindre 100 % de véhicules électriques ou hybrides d'ici 2030.

L'ensemble des engagements du Groupe sont détaillés dans la Politique climatique.

Résultats mesurés et jalons du programme climat

En 2025, 80 % de la consommation électrique du Groupe était couverte par des contrats assortis de garanties d'origine renouvelable, contre 48 % en 2024. Les émissions des scopes 1 et 2 (market-based) sur le périmètre de suivi SBTi ont diminué de 66 % entre 2022 et 2025. Ces résultats et les contributions prévues des principaux leviers de décarbonation sont présentés dans le document d'enregistrement universel 2025 (section 3.2.1, notamment pp. 90 à 92).

b. Préservation des ressources naturelles

L'entreprise met en œuvre des actions visant à réduire la consommation de ressources naturelles (énergie, eau, déchets) au sein de ses bâtiments : entrepôts, sièges sociaux et des boutiques :

- installation d'éclairages LED à faible consommation ;
- mise en place de minuteries et/ou détecteurs de mouvement dans les zones de passage et espaces communs ;
- application de consignes de température ;
- extinction des éclairages et équipements électriques non utilisés en dehors des heures d'ouverture ;
- maintenance régulière des systèmes de chauffage, ventilation et climatisation (cvc) pour garantir leur performance énergétique ;
- consommation d'eau raisonnée ;
- mise en place du tri des déchets lorsque cela est possible.

Focus Boutique

L'aménagement et la conception des boutiques intègrent des critères environnementaux visant à limiter l'impact sur les ressources naturelles :

- rationalisation de la puissance de l'éclairage en fonction de la surface afin de maintenir un bon équilibre entre le confort visuel des clients et l'efficacité énergétique de la boutique ;

- consignes d'éclairage automatisées pour limiter l'éclairage en dehors des périodes de fonctionnement de la boutique (ouverture-fermeture) ;
- utilisation de matériaux durables, recyclés ou certifiés (ex. : bois FSC, peintures à faible émission de COV) ;
- sélection de fournisseurs et prestataires sur la base de critères RSE :
- mise à disposition de sacs de caisse en papier recyclés et/ou certifiés FSC, conçus pour être réutilisables, en privilégiant les encres à faible impact ;
- intégration d'éléments modulables et réutilisables dans le mobilier afin de prolonger leur durée de vie, réutilisation des mobiliers dans les boutiques ;
- gestion responsable des déchets de travaux/rénovation

Ces exigences sont prises en compte dans les cahiers des charges et suivies lors de chaque ouverture ou rénovation.

Programme d'amélioration environnementale des magasins – référentiel STAR

En 2025, les équipes travaux et architecture ont défini un standard environnemental pour les rénovations et ouvertures de magasins, applicable à partir de 2026 aux projets européens puis progressivement adapté aux autres régions. Ce référentiel, présenté sous le nom STAR, associe un socle de prescriptions minimales à des niveaux de performance complémentaires : énergie, éclairage, chauffage et climatisation, choix des matériaux et du mobilier, déchets de chantier, qualité de l'air intérieur et conditions d'usage. Les projets sont évalués au regard de ces critères, ce qui permet de partager les bonnes pratiques et de prioriser les améliorations lors des opérations suivantes.

Focus logistique

La gestion des flux logistiques intègre des pratiques visant à réduire l'impact des expéditions et réceptions sur les ressources naturelles :

- réutilisation des cartons et emballages fournisseurs pour les expéditions vers les magasins, lorsque leur état le permet ;
- réduction des plastiques à usage unique dans les emballages ;
- optimisation du remplissage des colis et regroupement des envois pour limiter le nombre de transports ;
- utilisation de cartons certifiés et recyclés pour l'envoi des colis web

Focus siège

Au sein des sièges sociaux du Groupe et de ses marques des actions sont mises en place au quotidien afin de réduire l'impact environnemental de ses activités :

- extinction des lumières et des équipements en dehors des heures d'occupation ;
- sensibilisation des collaborateurs notamment via la mise en place de goodies pour limiter l'usage des plastiques à usage unique (couverts réutilisables, gourdes) ;
- réutilisation ou vente des mobiliers aux collaborateurs lors des rénovations des locaux.

c. *Réduction et recyclage des déchets*

Focus Siège

Au siège, la gestion des déchets repose sur la mise en place de bacs de tri clairement identifiés, accessibles dans les espaces communs (*open space*, cuisines, salle commune). Une signalétique appropriée et visible est installée pour aider chaque collaborateur à trier ses déchets correctement, en cohérence avec les flux acceptés par la collectivité locale (papier, plastiques, cartons, verre, etc.). L'objectif est de faciliter les bons gestes au quotidien, de réduire la part des déchets non recyclés et de responsabiliser chacun dans la logique du tri à la source.

Focus Boutique

La gestion des déchets au sein de nos boutiques repose sur des principes de bon sens et de responsabilité. Lorsque cela est possible, le tri sélectif des déchets doit être réalisé de manière rigoureuse, en respectant les consignes de la réglementation locale et les dispositifs de tri disponibles dans chaque commune. Chaque boutique adapte ce dispositif en fonction de ses contraintes propres (surface, accès aux bacs, fréquence de collecte), afin de garantir une gestion des déchets à la fois efficace, conforme et soutenable sur le terrain.

Focus Logistique

Au sein des entrepôts, des bonnes pratiques sont mises en place pour limiter les déchets générés, par exemple les cartons fournisseurs peuvent être réutilisés pour livrer les boutiques. Les étapes par lesquelles passent les produits/matières ont été pensé afin de limiter le recours au suremballage ou à la génération des déchets inutiles pendant leur stockage dans les entrepôts. Le tri sélectif est mis en place au niveau des entrepôts (carton, bois, plastique, etc.) et a permis d'atteindre en 2025 un taux de tri de 76 % en 2025. L'objectif est d'atteindre 85 % en 2030.

d. Préservation de la biodiversité

Le Groupe s'engage à ne pas porter atteinte à la biodiversité dans le cadre de ses opérations. Pour s'en assurer, une analyse de la proximité des sièges, magasins et des entrepôts opérés par le Groupe avec des zones protégées ou à forte valeur de biodiversité est effectuée chaque année via l'outil « Risk Filter» du WWF.

PROXIMITÉ AVEC DES ZONES PROTÉGÉES OU À FORTE VALEUR DE BIODIVERSITÉ

	Niveau de risque				
	Très faible	Faible	Modéré	Élevé	Très élevé
Sites opérés par le Groupe	0 %	35 %	64 %	1 %	0 %

L'indicateur présenté repose sur une analyse géospatiale combinant cinq sous-indicateurs issus de l'outil d'évaluation WWF Risk Filter. Il vise à apprécier le niveau de proximité des sites exploités par SMCP avec des zones protégées ou à forte valeur de biodiversité. Cette approche intègre successivement : (i) la proximité avec des zones protégées ou conservées, (ii) la proximité avec des zones clés pour la biodiversité (Key Biodiversity Areas), (iii) la proximité avec d'autres zones d'importance écologique identifiées, (iv) l'état de conservation des écosystèmes environnants, et (v) la rareté des aires de répartition des espèces. Seulement 1 % des sites opérés par SMCP présentent un niveau de risque élevé en raison de leur proximité avec une zone protégée ou à forte valeur de biodiversité. Il s'agit de magasins au sein de centres commerciaux aux États-Unis et en Chine dont l'activité ne présente pas d'impacts matériels sur la biodiversité locale.

4) Formation et communication

L'entreprise met en place des actions visant à renforcer la culture RSE en interne et à impliquer l'ensemble des collaborateurs :

- organisation régulière d'événements et d'ateliers de sensibilisation en lien avec la RSE (exemple : collecte de vêtements, semaine de la mode circulaire) ;
- formation en lien avec les sujets environnementaux (fresque du textile, fresque numérique, fresque du climat, e-learning…) ;
- communication transparente sur les objectifs, actions et progrès réalisés via des supports dédiés (newsletter interne, intranet) ;
- promotion du télétravail lorsque les fonctions le permettent, afin de réduire les déplacements.

Les objectifs, consignes, résultats et retours d'expérience sont communiqués en interne par les canaux du Groupe (intranet, newsletters, supports de sensibilisation, échanges managériaux et réunions opérationnelles). Les directions concernées relaient les exigences applicables aux boutiques, sièges et entrepôts, notamment lors de l'intégration de nouvelles procédures ou de travaux.

À l'externe, le Groupe publie chaque année ses résultats environnementaux, ses politiques et ses objectifs dans son rapport de durabilité et sur son site institutionnel. Les exigences spécifiques applicables aux prestataires et fournisseurs sont communiquées au moyen des cahiers des charges, contrats et codes de conduite. La Direction RSE assure la cohérence des informations rendues publiques et suit les demandes pertinentes des parties prenantes.

Les actions de sensibilisation et de formation des collaborateurs concernés peuvent faire l'objet de traces documentaires (supports utilisés, participation, communications et retours d'expérience), afin de faciliter l'évaluation de leur déploiement et de leur efficacité.

5) Reporting annuel et indicateurs de suivi

Le Groupe suit chaque année la variation des consommations d'énergie liées à ses opérations propres ainsi que l'évolution du déploiement des contrats d'énergie renouvelable au sein de son parc de boutique.

Le Groupe suit aussi des indicateurs en lien avec les fuites de fluides frigorigènes et le packaging des produits.

Certains sites disposent par ailleurs d'un reporting sur les quantités de déchets produites par catégorie.

Ces indicateurs font l'objet d'un reporting annuel et sont communiqués de façon consolidée dans le rapport CSRD du Groupe SMCP. Les factures, relevés, justificatifs de certificats d'électricité, inventaires de véhicules, données de maintenance, attestations des prestataires, certificats environnementaux et comptes rendus de contrôle constituent les enregistrements permettant de vérifier les indicateurs. La fiabilité et la cohérence des données sont vérifiées au regard des évolutions constatées, des périmètres de consolidation et des pièces justificatives disponibles. Les écarts significatifs ou les données manquantes donnent lieu à des demandes de correction ou à des actions de fiabilisation, tracées avec les fonctions concernées.

6) Contrôles et audits internes

Le dispositif de contrôle interne du Groupe comprend des autoévaluations et des standards de contrôle destinés à vérifier la conformité du déploiement des engagements RSE entre les marques et les régions.

En complément, La direction RSE réalise des revues internes portant sur les consommations énergétiques, le tri et la traçabilité des déchets, les fluides frigorigènes, la conformité des prestataires et l'application des cahiers des charges environnementaux. Ces contrôles donnent lieu à une trace écrite, à la désignation d'un responsable et, si nécessaire, à un plan d'actions. Tout écart significatif relevé par les indicateurs, les autoévaluations, les revues internes, les audits de certification, les prestataires ou les équipes terrain est analysé par la direction responsable, avec l'appui de la Direction RSE lorsqu'il relève d'un enjeu environnemental. Les constats à traiter doivent être consignés et hiérarchisés selon leur nature, leur gravité et leur incidence potentielle.

L'ensemble de ces contrôles et audits contribuent à la démarche d'amélioration continue du système de management environnemental.

7) Certifications environnementales

Certifications HQE, BREEAM et LEED

Les sièges du groupe SMCP et des marques Maje et Claudie Pierlot à Paris sont certifiés HQE (haute qualité environnementale).

14 magasins Sandro et Maje ont obtenu une certification environnementale LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) ou BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Method), deux référentiels internationaux reconnus pour l'évaluation de la performance environnementale des bâtiments et de leurs aménagements.

Ces certifications reposent sur une évaluation multicritère couvrant notamment l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la maîtrise des consommations d'eau, le choix des matériaux de construction et d'aménagement, la gestion des déchets, la prévention des pollutions ainsi que la qualité de l'air intérieur et le confort des occupants. Elles prennent également en compte, selon les projets, les enjeux de mobilité et de préservation de la biodiversité.

Certifications GOTS et GRS des sièges et des entrepôts

Dans le cadre des certifications **GOTS (Global Organic Textile Standard) et GRS (Global Recycled Standard)** obtenues par les quatre marques du Groupe, les sièges et entrepôts inclus dans le périmètre de certification font l'objet d'audits réguliers réalisés par un organisme tiers indépendant, Ecocert Greenlife.

Les audits GOTS et GRS couvrent, dans les limites du périmètre figurant sur le certificat, la conformité des procédures de traçabilité et des exigences de management environnemental adaptées à la nature et à l'échelle des activités auditées. Pour les sièges et entrepôts, ces exigences sont proportionnées à leurs fonctions de gestion, de stockage et de distribution.

Labellisation BiodiverCity® du parc logistique de Marly-la-Ville

L'entrepôt logistique de SMCP situé à Marly-la-Ville appartient au parc immobilier Prologis Marly, labellisé BiodiverCity® au niveau « Excellent ». Ce label porte sur le parc et sur la prise en compte de la biodiversité dans sa conception et ses aménagements ; il ne constitue pas une certification environnementale autonome du seul bâtiment occupé par SMCP. Le parc intègre notamment des prairies, un verger, des plantations favorables aux pollinisateurs, des espaces boisés préservés et des habitats destinés à plusieurs espèces (oiseaux, chauves-souris et amphibiens).

8) Périmètre de matérialité : exclusion des thématiques eau et substances chimiques

L'analyse de l'empreinte eau du Groupe montre que l'essentiel de la consommation est lié à la fabrication et à l'utilisation des produits. Les bureaux, boutiques et entrepôts représentent une part non matérielle de l'empreinte eau consolidée (environ 1 % selon l'analyse publiée). Ces sites utilisent néanmoins de l'eau, principalement pour les usages sanitaires, l'entretien et certains équipements. Le Groupe conserve donc un principe de sobriété et de conformité des installations, sans définir pour ces opérations un objectif quantitatif distinct de celui applicable aux activités industrielles de sa chaîne de valeur.

L'analyse de double matérialité du Groupe n'a pas identifié de sujet matériel de gestion directe des substances chimiques dans ses opérations propres. Les opérations de production textile, qui concentrent ces enjeux, sont réalisées par les fournisseurs et couvertes par les politiques environnementales de la chaîne de valeur.

Les boutiques, sièges et entrepôts n'exercent pas de procédés industriels de traitement chimique. Les produits chimiques présents sur les sites sont principalement ceux employés par les prestataires de nettoyage, d'entretien et de maintenance.

Les directions responsables veillent, avec les prestataires concernés, au respect des obligations applicables aux produits utilisés, à leur stockage, aux instructions de sécurité et à la gestion des déchets associés. Lorsque cela est possible, le Groupe privilégie des produits d'entretien bénéficiant d'un label environnemental reconnu et encourage des pratiques de substitution et de réduction des substances préoccupantes.